COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 juillet 2012 (convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max. M. HERITIE Michel. M. FREYGEFOND Ludovic, Mme ISTE Michèle. M. LABARDIN Michel. M. LABISTE Bernard. M. LAMAISON Serge. Mme LIRE Marie Francoise. M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE Mme LACUEY Conchita, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, Mme HAYE Isabelle, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. MERCIER Michel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. RAYNAUD Jacques, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30 $\,$

M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc

M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10

M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40

M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h

Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20

M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel

M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine

M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain

Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick

M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15

M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIRE Pierre

Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05

Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise

M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h

Mme DIEZ Martine à MIIe COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45

M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy

MIIe EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle

Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle

M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre

M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques

Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël

M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel

M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOULET Thierry à partir de 12 h 45

M. ROUVEYRE Matthieu à MIIe DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55

M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15

Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE:

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

PÔLE DYNAMIQUES URBAINES **Direction du foncier**

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 13 juillet 2012

N° 2012/0544

CARBON BLANC - Immeuble bâti sis 17 rue Thérèse cadastré AN 233, appartenant à Madame et Monsieur LAMAIGNERE - Mise en demeure d'acquérir Article L 123.17 du Code de l'Urbanisme - Acquisition - Autorisations - Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Madame et Monsieur LAMAIGNERE sont propriétaires sur la commune de CARBON BLANC d'un immeuble bâti à usage d'habitation d'une superficie de 109 m², cadastré AN 233, situé 17 rue Thérèse.

Ce bien est affecté au PLU par l'emplacement réservé de superstructure 8.115 du PLU portant création d'un espace public dénommé îlot Thérèse au droit de la rue Thérèse et de l'avenue Austin Conte et c'est la raison pour laquelle ses propriétaires ont mis la CUB en demeure de l'acquérir aux termes de l'article L 123.17 du Code de l'Urbanisme.

A l'issue des pourparlers engagés, un accord est intervenu sur l'acquisition totale de cette propriété au prix de 221 000 euros pour un immeuble vendu libre de toute occupation, prix qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine n° 2011-096V3287 du 24 novembre 2011.

Les consorts LAMAIGNERE ont signé le 23 mars 2012 une promesse unilatérale de cession établie sur cette base de prix.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code général des Collectivité Territoriales

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 123.17

VU le PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux approuvé le 21 juillet 2006

VU l'avis de France Domaine n°2011-096V3287 du 24 no vembre 2011

VU la promesse unilatérale de cession du 23 mars 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

l'intérêt pour la Communauté Urbaine de Bordeaux de maîtriser l'immeuble susvisé, celui-ci faisant partie intégrante du projet d'aménagement d'espace public dénommé « îlot Thérèse » sis à CARBON BLANC, objet de l'emplacement réservé de superstructure 8.115 du PLU qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

DECIDE

Article 1:

L'acquisition au titre de l'article L 123.17 du Code de l'Urbanisme de l'immeuble bâti sis 17 rue Thérèse, cadastré AN 242, appartenant à Monsieur et Madame LAMAIGNERE, moyennant le prix de 221 000 euros.

Article 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique d'acquisition et tous autres documents afférents à cette opération.

Article 3:

le montant de la dépense sera inscrit au budget de l'exercice en cours (chapitre 21, Compte 2115, Fonction 8240, CRB UC32, Programme HAA).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 25 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 25 JUILLET 2012

M. JEAN TOUZEAU